Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260624-2026089-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 24 juin 2026

Date de la convocation : 18 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur COLLET, Maire.
PRESENTS (30) : M COLLET, M HATTE, Mme SAINT-HONORE, M BANI, Mme TALON, M AMAD, Mme MEURISSE, Mme BELLOIR, M DECAN, M GICQUEL, Mme TOUNKARA, Mme MOANAVOLA, M RETHO, Mme MAUFRAIS, Mme DESSABLES, Mme LYNDA, M NOURRY, Mme BECCIU, M DELORME, Mme CLEMENT, M PEPIN, M BRIAND, conseillers délégués, Mme LECOQ, Mme FRIOT, M PRIEUR, Mme DUCAMIN, M CHEMIN, Mme BASLE, M HAGGAN, M ROUMAGNE, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (3) : Mme ROBIN, M MARSAULT, M AYEL, conseillers délégués.
PROCURATIONS DE VOTE (2) Mme ROBIN a donné procuration à M BANI.
M MARSAULT a donné procuration à M HATTE.

Mme MEURISSE a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2026.089 Acquisition foncière (parcelle cadastrée AE n°47, La Basse Chevrolais)

- **VU** le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;
- **VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- **VU** l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Basse Chevrolais », annexée au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) en vigueur, qui précise la vocation du secteur « La Basse Chevrolais » ;
- **VU** le rapport présenté en séance par le Maire ;
- **VU** la présentation en Commission Municipale Générale en date du 22 juin 2026 ;
- **CONSIDERANT** qu'il revient au Conseil Municipal d'autoriser une acquisition.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260624-2026089-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, fixe le barème tarifaire 2027 relatif à la Taxe sur la Publicité Extérieure (TPE) comme suit :

- **Décide l'acquisition d'une parcelle de jardin, cadastrée AE n°47 (La Basse Chevrolais), au prix de 2 400€ net vendeur, frais d'acte en sus ;**
- **Dit que l'acte sera établi en la forme notariée ;**
- **Autoriser Monsieur le Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin, à signer l'acte authentique et tout complément s'y rapportant ;**
- **Dit que la dépense sera imputée sur le budget principal de la Ville.**

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II..... 0
Quorum requis pour délibérer..... 17
Conseillers qui ne prennent pas part au vote 0
Conseillers présents lors du vote 30
Abstentions..... 0
Nombre de suffrages exprimés..... 32
Votes Pour..... 32
Contre 0

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 24 juin 2026

Sébastien COLLET
Maire

Laure MEURISSE
Secrétaire de séance

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 26/06/26

Publié sur le site de la Ville le : 26/06/26

Par le service affaires générales